

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Programme	3
Programme détaillé par matière	3
Cours et acquis d'apprentissage du programme	4
Informations diverses	5
Conditions d'accès	5
Pédagogie	5
Evaluation au cours de la formation	5
Formations ultérieures accessibles	5
Gestion et contacts	5
Organisation pratique	6

MINARKE - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La [Mineure en histoire de l'art et archéologie](#) offre :

- une réelle initiation en histoire de l'art et archéologie conçue dans une perspective d'ouverture ou de complémentarité éventuelle par rapport à la discipline de votre majeure ;
- une initiation théorique et pratique à diverses problématiques en histoire de l'art et archéologie ;
- un enrichissement, par le contact avec l'histoire de l'art et l'archéologie, du regard et de l'approche spécifiques de la discipline de la majeure.

Pour plus d'informations sur les masters accessibles, voir [Formations ultérieures accessibles](#)

MINARKE - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Découvrir l'histoire de l'art et l'archéologie, disciplines autres que celle de sa majeure, et en saisir leurs spécificités, leurs fondements et leur rigueur dans une perspective d'ouverture et de construction d'un regard complémentaire à celui de la discipline de sa majeure afin d'enrichir l'étude d'une problématique, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la [Mineure en histoire de l'art et archéologie](#).

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Acquérir et démontrer une compréhension d'un socle de connaissances en histoire de l'art et archéologie afin d'en saisir les spécificités.
2. Démontrer une connaissance et une compréhension des méthodes d'analyse et d'interprétation des Œuvres d'art et des cultures matérielles.
3. Découvrir et saisir la rigueur exigée par l'histoire de l'art et l'archéologie et faire preuve de cette intégration.
4. Faire preuve d'une capacité de raisonnement spécifique à l'histoire de l'art et à l'archéologie.
5. Percevoir les spécificités de l'histoire de l'art et de l'archéologie et construire une réflexion complémentaire à celle de la discipline de sa majeure afin d'enrichir l'étude d'une problématique.

PROGRAMME

Programme détaillé par matière

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2022-2023
- ⊙ Non organisé cette année académique 2022-2023 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2022-2023 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2022-2023 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

30 crédits

L'étudiant doit totaliser 30 crédits répartis sur 2 blocs annuels, soit idéalement 15 crédits par an.

Bloc
annuel
2 3

o Contenu:

o Introduction à la discipline (10 crédits)

Deux cours à choisir parmi :

⊗ LARKE1110	Musées et patrimoine	Joël Roucloux	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARKE1120	Iconographie et iconologie	Ralph Dekoninck Ralph Dekoninck (supplée Marco Cavalieri)	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARKE1230	Matériaux et techniques de l'Antiquité, archéométrie et archéologie du bâti	Jan Driessen Laurent Verslype	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐 > English-friendly	X	X
⊗ LARKE1235	Matériaux et techniques des arts plastiques, archéométrie et archéologie du bâti	Philippe Bragard	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARKE1245	Notions d'esthétique et de philosophie de l'art	Sylvain Camilleri	FR [q2] [22.5h] [5 Crédits] 🌐	X	X

o Arts et civilisations (20 crédits)

Quatre cours à choisir parmi :

✂ LARKE1150	Arts et civilisations : archéologie du nord-ouest européen	Laurent Verslype	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
✂ LARKE1151	Arts et civilisations : moyen âge et Renaissance	Anne Dubois (supplée Ralph Dekoninck) Ingrid Falque	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
✂ LARKE1552	Arts et civilisations : antiquité gréco-romaine	Jan Driessen Martina Marano (supplée Marco Cavalieri)	FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐 > English-friendly	X	X
✂ LARKE1553	Arts et civilisations : Égypte, Mésopotamie et Proche-Orient	Jan Tavernier	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
✂ LARKE1554	Arts et civilisations : architecture de la Renaissance à nos jours	Philippe Bragard Emmanuel Joly (supplée Philippe Bragard)	FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐	X	X
✂ LARKE1555	Arts et civilisations : Préhistoire et protohistoire	Nicolas Cauwe Jan Driessen	FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐 > English-friendly	X	X
✂ LARKE1556	Arts et civilisations : architecture de l'Antiquité et du moyen-âge	Philippe Bragard	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
✂ LARKE1557	Arts et civilisations : du Baroque au Romantisme	Alexander Streitberger	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
✂ LARKE1559	Arts et civilisations : de l'impressionnisme à l'art actuel	Alexander Streitberger	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
✂ LMUSI1511	Arts et civilisations : histoire de la musique	Brigitte Van Wymeersch	FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐	X	X

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

MINARKE - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Cette mineure est accessible à tout bachelier pour autant que son cursus principal le permette (voir [Bacheliers concernés](#)).

PÉDAGOGIE

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition des compétences. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Pour les diplômés de certains bacheliers qui ont suivi la [Mineure en histoire de l'art et archéologie](#), les masters suivants sont accessibles :

Bachelier en histoire Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie	<ul style="list-style-type: none"> • Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale • Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale 	Accès moyennant maximum 15 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme du master
Autre bachelier en philosophie, arts et lettres	<ul style="list-style-type: none"> • Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale • Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale 	Accès moyennant maximum 60 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master

Dernière mise à jour : janvier 2020

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

Dénomination

Faculté

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/FIAL/EHAC

Ecole d'histoire, arts et cultures ([EHAC](#))

Faculté de philosophie, arts et lettres ([FIAL](#))

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

EHAC

Place Blaise Pascal 1 - bte L3.03.13

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: [+32 \(0\) 10 47 49 35](#) - Fax: [+32 \(0\) 10 47 49 29](#)

Responsable académique du programme: [Laurent Verslype](#)

Personne(s) de contact

- Pour toute information complémentaire: info-fial@uclouvain.be

ORGANISATION PRATIQUE

L'étudiant répartit les 30 crédits de la mineure entre le bloc 2 et le bloc 3 de son bachelier, de manière à ce que son programme annuel (majeure + mineure) comporte 60 crédits.

1. Admission et inscription

Admission à la mineure

Il n'y a pas de condition ou de modalité d'admission particulières pour cette mineure.

Inscription à la mineure

Après la réussite de la première année de bachelier (60 crédits acquis) ou l'admission à poursuivre dans le cycle de bachelier (45 crédits acquis), l'étudiant se réinscrit en ligne à son programme d'études et s'inscrit alors à la mineure. L'année académique suivante, l'étudiant est automatiquement réinscrit à la même mineure.

Modification de l'inscription à la mineure

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite auprès du conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Pour les étudiants de la Faculté de philosophie, arts et lettres, la demande doit être adressée à Madame Fiorella Flamini (conseiller.etudes-fial@uclouvain.be).

2. Inscription aux activités de la mineure

L'étudiant sera attentif à respecter les préalables aux activités de la mineure et les prérequis entre celles-ci. Toute question relative à la composition du programme de mineure peut être adressée au responsable académique de celle-ci (voir [Gestion et contacts](#)).

L'inscription aux activités de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités de la majeure sur le bureau virtuel de l'étudiant.

Horaire des activités

L'horaire peut être consulté sur le portail facultaire à l'adresse : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html>.

Résolution de conflits horaires

La vérification de l'horaire des activités de la majeure et de la mineure relève de la responsabilité de l'étudiant.

En cas de conflit horaire :

- Si le conflit horaire concerne une activité au choix (de la mineure ou de la majeure), l'étudiant peut arrêter son choix sur une autre activité proposée.
- Moyennant l'accord du secrétaire de jury de bachelier*, l'étudiant peut intervertir (anticiper/reporter), entre les deuxième et troisième blocs annuels de bachelier, des activités au sein de la mineure ou des activités de la majeure et de la mineure.
- L'étudiant peut proposer au responsable académique de la mineure le remplacement d'un cours de son programme de mineure par un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit.

Si aucune de ces solutions n'est envisageable, l'étudiant peut assumer le conflit horaire. Dans ce cas, il doit prendre contact avec les titulaires des cours concernés par le conflit pour prendre connaissance d'éventuels modalités/dispositifs alternatifs.

(*) Pour l'étudiant inscrit dans une autre faculté que FIAL, il s'adressera à son jury et/ou à son conseiller aux études et/ou au responsable académique de la mineure, selon les modalités définies par celle-ci.

3. Organisation des examens

Inscription aux examens

L'étudiant s'inscrit en ligne aux examens des activités de sa mineure en même temps qu'il s'inscrit à ceux de sa majeure.

En cas de difficultés relatives à l'inscription aux examens, l'étudiant s'adresse au secrétariat de sa faculté. Pour les étudiants de la Faculté de philosophie, arts et lettres, la demande doit être adressée à la [gestionnaire de parcours](#).

Après inscription aux examens, le choix d'une plage horaire sur les listes de passage des examens oraux se fait sur Moodle. En cas de difficultés, l'étudiant s'adresse directement aux horaristes de la Faculté de philosophie, arts et lettres (reservations-fial@uclouvain.be).

Horaires des examens

L'horaire des examens organisés par la Faculté peut être consulté à l'adresse : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-examens.html>. Si le programme de la mineure comporte des activités organisées par une autre faculté, l'horaire des examens est à demander au secrétariat de la faculté organisatrice.

Pour les étudiants FIAL, en cas de conflit horaire (deux examens prévus en même temps), l'étudiant envoie un e-mail aux horaristes de la Faculté (reservations-fial@uclouvain.be).

Dernière mise à jour : janvier 2020